
PROTOCOLE SANITAIRE

Code de bonne conduite sanitaire
sur nos événements en France

CONTEXTE

Conformément aux recommandations et souhaits du gouvernement français, le secteur de l'événementiel (via l'UNIMEV) a défini un **protocole sanitaire** en étroite collaboration avec les autorités.

En tant qu'adhérent de l'UNIMEV, l'Étudiant s'engage à respecter ce protocole et appliquer les recommandations validées par le gouvernement. Il sera remis à jour selon les décisions des autorités locales et nationales.

Les mesures sanitaires à respecter et les pratiques déployées pour garantir la sécurité de tous sont **communiquées** en amont aux participants. Le protocole est donc diffusé et nous invitons les exposants et visiteurs à **télécharger et activer l'application «TousAntiCovid »** avant et pendant leur participation au salon.

Afin d'assurer les bonnes conditions de notre salon et anticiper au mieux les évolutions de la crise sanitaire, nous restons en **contact permanent avec les autorités** et services de santé.

Nous sommes heureux d'enfin pouvoir vous retrouver et avons hâte de vous accueillir !

PRIORITÉS



La Sécurité et la Protection de la Santé de tous

Exposants, visiteurs, partenaires, prestataires, collaborateurs.



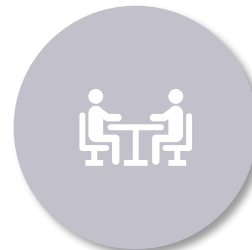
Le respect des réglementations

Nous nous assurerons que nos événements se dérouleront conformément aux mesures sanitaires en vigueur à l'instant T.



La mise en œuvre d'un « Référentiel Sanitaire l'Étudiant »

Un Code de bonne conduite sanitaire sur nos événements recensant notamment les normes de la filière.



La communication

Nous veillerons à ce que l'ensemble des participants et collaborateurs soient informés en amont et sur site des mesures et moyens déployés afin d'assurer la sécurité de tous.

NOS MOYENS



1. Le pass vaccinal et le pass sanitaire



2. Les mesures barrières et la distanciation physique



3. La communication



4. Le référent sanitaire

1. Le pass vaccinal et le pass sanitaire

Depuis le 24 janvier 2022, un **pass vaccinal valide** (= schéma vaccinal complet) est **obligatoire** pour tous les :

- visiteurs de 16 ans et plus,
- exposants, organisateurs, prestataires participant à nos salons, pendant les jours d'ouverture au public*.

** NB : En cas de cohabitation avec un autre événement (salon de l'Etudiant en montage et autre événement en exploitation) ou sur exigence des autorités (préfecture / parc exposition), un contrôle du pass sera effectué et obligatoire pour toute personne accédant au site dès le montage.*

Depuis le **15 janvier 2022**, pour toute personne majeure, le pass vaccinal est désactivé si un rappel n'a pas été fait dans un délai de 7 mois après l'infection ou après la dernière injection.

Le délai de validité du certificat de vaccination passera à 4 mois à partir du 15 février 2022.

Le décret mettant en œuvre le pass vaccinal précise 2 exceptions :

- Une dérogation permettant d'utiliser un certificat de test négatif de moins de 24h dans le cadre du « pass vaccinal » sera possible jusqu'au 15 février pour les personnes ayant reçu leur première dose de vaccin d'ici là, dans l'attente de leur deuxième dose.
- le **certificat d'immunité** prouvant une contamination dans les six derniers mois et une rémission depuis au moins 11 jours est pris en compte dans le pass vaccinal.

1. Le pass vaccinal et le pass sanitaire

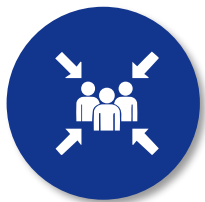
Tous les visiteurs de plus de 12 ans et de moins de 16 ans doivent présenter un **pass sanitaire** valide :

Le pass sanitaire est valide sur présentation :

- d'un justificatif d'un cycle de **vaccination** complet de plus de 1 semaine
- d'un **certificat d'immunité** prouvant une contamination dans les six derniers mois et une rémission depuis au moins 11 jours
- du résultat négatif d'un **dépistage** de moins de 24h : PCR ou antigénique (depuis l'heure de dépistage)

Lorsqu'il existera des raisons sérieuses de penser que le document présenté ne se rattache pas à la personne qui le présente, nos agents chargés du contrôle du pass vaccinal ou sanitaire pourront demander un document officiel comportant sa photographie.

— 2. Les mesures barrières / distanciation physique



L'hygiène des mains



- **Désinfection des mains obligatoire** avec une solution hydroalcoolique aux portes à l'entrée des halls. Un contrôle sera effectué par des agents lors de l'accès au salon.
- **Le lavage des mains au savon** de manière régulière est impératif et sera rappelé par de la signalétique sur site. A défaut d'avoir de l'eau et du savon à certains endroits, il sera mis à disposition des solutions hydroalcooliques.

Port du masque obligatoire pour tous

- **En période de montage – démontage**
Le port du masque est obligatoire pour tous
- **En période d'ouverture au public**
Le port du masque est obligatoire pour l'ensemble des participants (visiteurs, exposants, organisateurs, prestataires)



2. Les mesures barrières / distanciation physique

Mesures complémentaires



- **Circulation différenciée** des flux entrée / sortie (salon, salles de conférences)
- **Elargissement des allées** autant que possible en fonction des lieux
- **Pré-inscription obligatoire** des visiteurs afin de **fluidifier la fréquentation**
- **Scan des entrées et sorties visiteurs** afin de connaître la **fréquentation en temps réel** et **adapter les flux**
- **Selon les halls, déploiement de poubelles fermées** dédiées à la récupération des déchets souillés (masques, lingettes, mouchoirs) – sanitaires, allées du salon
- **Nettoyage renforcé / Renforcement des fréquences de nettoyage** des points de contacts (poignées, portes, accueils...), et sanitaires
- **Suppression des espaces de restauration intérieur**
- **Suppression des denrées alimentaires** au VIP, suppression des cocktails debout, limitation capacité du VIP

2. Les mesures barrières / distanciation physique

Le sans contact

- **Scan digital des badges et titres d'accès** aux entrées du salon
- Nous recommandons la **dématérialisation des outils de communication** et de remettre les brochures de la main à la main



Rappel des mesures de base

- **En cas de symptôme, rester chez soi,**
- **Eternuer ou tousser** dans son coude,
- **Utiliser des mouchoirs à usage unique** et les jeter après utilisation dans une poubelle,
- **Éviter de vous toucher les yeux, le nez et la bouche** avec des mains non lavées,
- **Nettoyer quotidiennement** les surfaces et les objets fréquemment touchés.

2. Les mesures barrières / distanciation physique



Exposants

Nous avons prévu le dispositif sanitaire pour vous accueillir en toute sécurité. Nous sommes tous concernés, aussi nous vous demandons de vous engager à respecter les comportements et règles d'hygiène ci-dessous :

- En tant qu'exposant, vous êtes responsable de la sécurité des personnes présentes sur votre stand. Merci de prévoir un stock de **masques** pour vous et vos équipes, et du **gel hydroalcoolique** à destination de vos contacts
- Nous vous invitons à limiter les **surfaces de contact** sur votre stand ; vous êtes responsable de la **désinfection** après chaque manipulation
- Merci de limiter la distribution de goodies et brochures en libre-service, et de privilégier une **distribution à la demande** 'main à la main'
- Merci de communiquer et rappeler les **gestes barrières sur votre stand**
- Attention, les espaces de restauration intérieurs sont supprimés. Nous mettons en place des **systèmes de pré-commandes / livraison sur stand de formules**. Merci de bien communiquer sur ce point avec vos équipes afin d'anticiper.

3. La communication



En amont de l'événement

- L'Etudiant est en relation permanente via l'UNIMEV avec les services de l'Etat et les autorités de Santé afin d'anticiper au mieux les évolutions de la crise COVID 19,
- Les fournisseurs partenaires de l'Etudiant seront informés du protocole mis en place.

Sur site

Rappel des mesures de sécurité déployées sur l'ensemble de l'événement via :

- **Signalétique au sol ou murale** (ex : rappel des gestes barrières, sens de circulation...)
- **Diffusion de messages sonores**

Communication auprès des visiteurs

- **Inscription** au salon obligatoire en amont et priorisation pour les **publics cœur de cible** (Premières et Terminales) pour assurer la maîtrise des flux
- Mise en place de **créneaux de visite**
- Forte incitation à n'avoir qu'un **seul accompagnant** par jeune
- Communication de notre **protocole**, en particulier l'obligation du pass sanitaire et du port du masque
- Suppression des **espaces de restauration**
- **Dématérialisation** des outils de communication

4. Le référent sanitaire



Un Référent Sanitaire

Un référent fonctionnel est nommé pour **chaque événement** :

- **Etre l'interlocuteur privilégié** en cas de contrôle ou d'investigation sanitaire par l'autorité sanitaire
- **Répondre aux interrogations** des équipes, partenaires et prestataires sur les mesures sanitaires.
- **Faire remonter** toutes informations utiles et retours d'expérience au Responsable Sanitaire de l'Etudiant.

L'ensemble des projets et mesures sanitaires sont pilotés au sein de l'Etudiant par un **Responsable Sanitaire**, en charge de la mise en œuvre du protocole sanitaire sur l'ensemble de nos événements.

MERCI DE VOTRE ATTENTION

l'Étudiant
Vous avez rendez-vous avec l'avenir.